

# NŒUD AUTOROUTIER A8/A51 CRÉATION DE LA LIAISON LYON/GAP

SEPTEMBRE /  
OCTOBRE 2019



## POURQUOI CRÉER LA LIAISON LYON/GAP ?

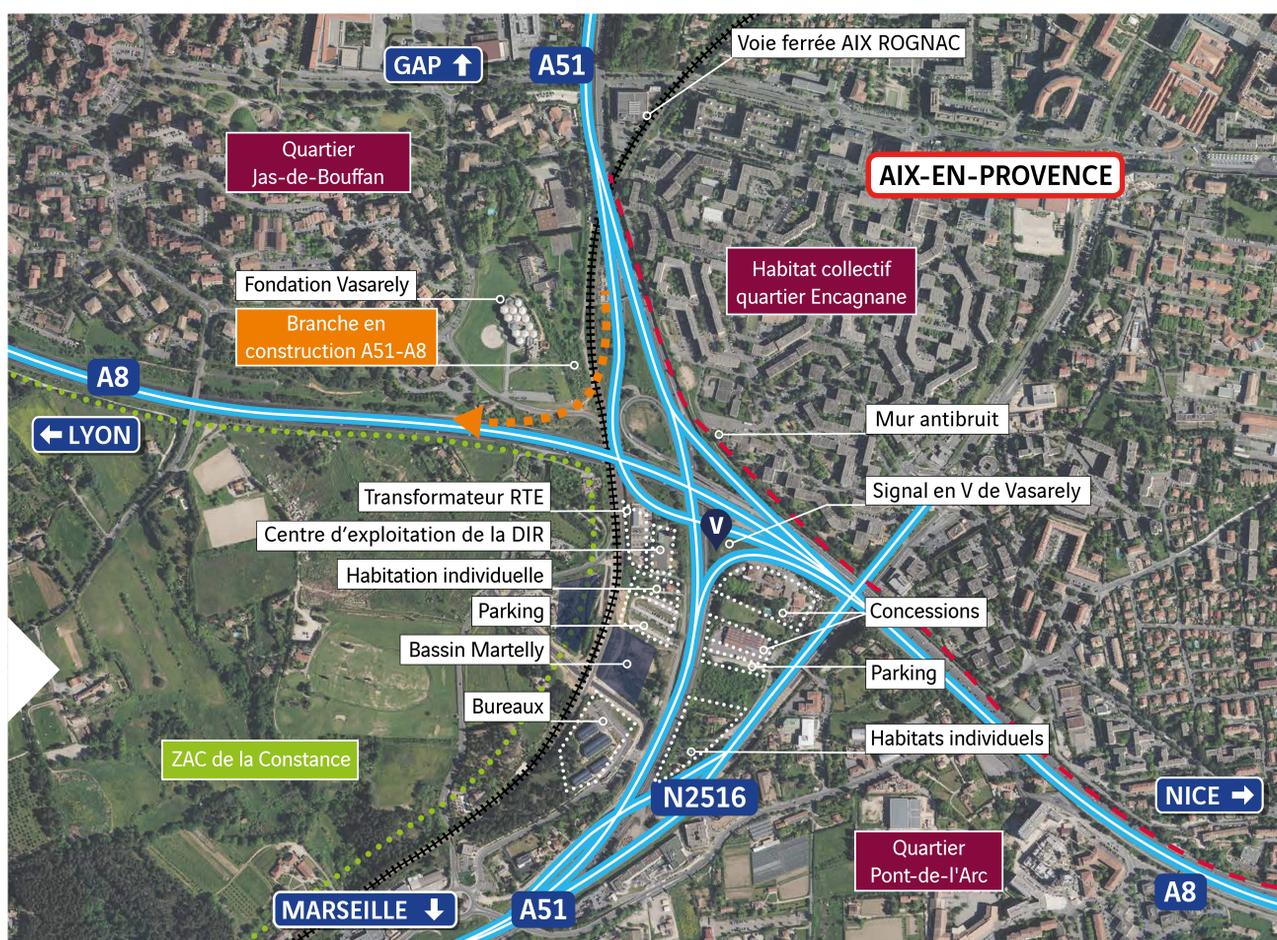
Le projet consiste à compléter le nœud autoroutier A8 / A51.  
Il poursuit deux objectifs essentiels, partagés par l'État, VINCI Autoroutes et les collectivités locales partenaires de l'opération.

### Ramener le trafic de transit sur le réseau autoroutier :

La future liaison Lyon/Gap va permettre d'offrir un trajet plus lisible, plus sûr et plus confortable aux automobilistes qui viennent de l'Ouest et souhaitent rejoindre les départements alpins ou le centre ville d'Aix-en-Provence.

### Améliorer le cadre de vie des riverains et des usagers locaux :

Les riverains des voiries locales verront diminuer le trafic des véhicules en transit, améliorant de fait la sécurité et permettant de diminuer les nuisances sonores et atmosphériques.



Le territoire du projet.

## UN TERRITOIRE DYNAMIQUE, DES ESPACES CONTRAINTS

L'état initial réalisé dans le cadre des études préliminaires indique que le projet s'intègre dans un environnement péri-urbain relativement dense, caractérisé par des zones d'habitats individuels et collectifs, diverses activités tertiaires et plusieurs équipements fonctionnels. Dans ce secteur en pleine mutation, les premières constructions de la ZAC de la Constance que sont la salle des musiques actuelles (SMAC) et le Campus Voyage Privé sortent de terre. Classé aux Monuments Historiques, le Signal en V de Vasarely, surplombe le carrefour des autoroutes. Toutes ces caractéristiques sont prises en compte au moment de la définition des solutions techniques, dans l'objectif de limiter au maximum les incidences du projet sur l'environnement.



# NŒUD AUTOROUTIER A8/A51 CRÉATION DE LA LIAISON LYON/GAP

SEPTEMBRE /  
OCTOBRE 2019



## ➤ CONCERTER POUR CONCEVOIR LE PROJET, ENSEMBLE

La concertation publique concerne le projet de création de la liaison Lyon/Gap au niveau du nœud autoroutier A8/A51 sur le territoire d'Aix-en-Provence. Sous l'égide du Préfet des Bouches-du-Rhône et préparée en partenariat avec les cofinanceurs du projet, elle est menée par VINCI Autoroutes, concessionnaire de l'autoroute A8. Il s'agit d'un premier temps de dialogue qui va permettre d'enrichir les études et de concourir à l'élaboration d'un projet partagé par le plus grand nombre. La concertation sert notamment à échanger sur l'opportunité du projet et sur les différentes variantes étudiées. En ce sens, elle est un point d'étape essentiel dans le processus de conception.

### Du 24 septembre au 18 octobre 2019 : votre avis compte !

Du 24 septembre au 18 octobre 2019, VINCI Autoroutes propose aux Aixois et à toutes les personnes concernées par la création de la liaison Lyon/Gap de s'informer et à chacun de donner son avis sur le projet soumis à la concertation, notamment sur les trois variantes proposées. Différents moyens d'information et d'expression sont à la disposition du public, retrouvez-les sur :



[www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com](http://www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com)

## ➤ LES PARTENAIRES COFINANCEURS

Le Département des Bouches-du-Rhône, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aix-en-Provence contribuent au financement du projet dans le cadre du Plan d'Investissement Autoroutier (PIA)\*, validé par un décret publié le 8 novembre 2018.



\* Le montant prévisionnel de l'opération inscrite au PIA est de 50 millions d'euros hors taxe (valeur 2016).

## ➤ ET APRÈS LA CONCERTATION ?

Validé par le Préfet des Bouches-du-Rhône, le bilan de la concertation consignera de façon synthétique l'ensemble des avis et remarques exprimés par le public. Ce bilan sera rendu public et mis à disposition sur le site Internet : [www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com](http://www.a8-a51-liaison-lyon-gap.com)  
Sur la base des enseignements de la concertation, en accord avec les collectivités partenaires, le préfet validera le choix d'une variante. Les études de détail seront alors engagées afin de définir précisément toutes les caractéristiques du projet. Le projet détaillé sera présenté dans le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

2018	2019-2020	2021	2022	2023-2025	2026
Validation du Plan d'Investissement Autoroutier (PIA)	Échanges et études Concertation publique : du 24/09 au 18/10/2019	Enquête publique	Déclaration d'utilité publique* (*sous réserve d'obtention)	Travaux	Mise en service prévisionnelle



# NŒUD AUTOROUTIER A8/A51 CRÉATION DE LA LIAISON LYON/GAP

SEPTEMBRE /  
OCTOBRE 2019



## LES TROIS VARIANTES SOUMISES À LA CONCERTATION

Préalablement à la concertation publique, plusieurs étapes ont été nécessaires pour positionner la liaison Lyon/Gap en répondant de façon optimale aux attentes des collectivités et besoins du territoire. Aujourd'hui, trois variantes sont soumises à l'avis du public. Chacune a des incidences, par rapport à la situation actuelle.

Aussi, 4 critères ont été utilisés pour évaluer les trois variantes : le cadre de vie, le milieu naturel, le foncier, la technique et les travaux.

Les incidences de chaque variante sur les différents critères sont évaluées selon trois couleurs :

Incidence faible ou positive	Incidence modérée	Incidence forte	

### > Variante 1, « Anse Sud-Ouest »




### > Variante 2, « Anse Sud-Est »




### > Variante 3, « Anse Est »